

Chaque Age correspond à des priorités différentes.

Vous aurez donc fini vos priorités après avoir fait votre bilan patrimonial,

vous aurez votre disposition des outils qui seront employés différemment

si vous avez 30 ans ou 58 ans. Par exemple le crédit ne sera pas apprécié de la même façon

à 30 ans qu'à 58 ans, exemples : **Entre 20 et 30 ans**, vous allez acheter votre résidence principale

en empruntant le maximum, comme vous pourrez obtenir un crédit correspondant

à un remboursement de 33 % de vos revenus annuels, vous pourrez facilement

finir combien il vous restera pour votre épargne hors votre Résidence principale.

Pour bien ventiler les dépenses obligatoires, le bilan patrimonial vous

permettra de constater les grandes catégories et ainsi de pouvoir faire

des choix stratégiques par rapport à vos objectifs initiaux. **Entre 30 et 40 ans**, vous chercherez à placer votre épargne et à

réduire votre imposition. Votre imposition devenant plus importante, il est temps d'étudier

les dépenses possibles des lois de fiscalisation, ceci vous permettra

de choisir la répartition de votre impôt tout en profitant de votre choix,

immédiatement ou à terme. Toutefois, vous devrez faire attention de ne pas vous endetter durablement

par rapport à votre gain potentiel d'impôt. **Entre 40 et 50 ans**, vous commencerez à penser à la retraite,

vous réduirez la part de risques dans votre portefeuille et votre PEA

ainsi que sur vos multi supports d'assurance-vie. Ayant suivi vos objectifs depuis quelques années, vous allez continuer

à investir selon la stratégie envisagée pour compléter vos actifs. **Entre 50 et 60 ans**, vous commencerez à profiter des fruits de vos divers

investissements et ne prendrez plus de risques sur vos investissements. Vous pourrez même envisager plusieurs scénarios, si vous avez de l'immobilier

complètement payé, vous pourrez continuer à racheter pour réduire les revenus

fonciers positifs ou vendre votre immobilier pour placer sur des comptes assurance-vie

qui ont une meilleure fiscalité et acheter un nouveau de l'immobilier pour profiter de

vos possibilités d'endettement pendant votre période active, car c'est que vous serez

en retraite, vous ne pourrez plus bénéficier si facilement de crédit. Cette initiative de vous endetter pour 15 ou 20 ans entre 50 et 60 ans va apporter

une sécurité en prévoyance pour votre famille. **Entre 60 et 70 ans**, vous continuerez à constituer vos actifs pour réduire la fiscalité;

en cas de transmission et vous effectuerez des donations selon les avantages

proposés par le gouvernement.

N'attendez pas pour préparer votre stratégie patrimoniale, contactez-nous.

## About the Author

**Muriel Trenquier** 06 77 93 76 07 Gérante de Patrimoine en ligne

DES Gestion de Patrimoine Université d'Auvergne

<http://www.patrimoine-en-ligne.fr>

<http://www.ifac-plus.fr>